

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
L'extinction de l'éclairage de nuit sur le réseau autoroutier

Monsieur le Ministre,

L'éclairage autoroutier en Belgique était, il y a plusieurs dizaines d'années, une fierté nationale. On disait même que notre pays était visible de l'espace tant il était éclairé. La montée importante du prix de l'énergie et la forte consommation des lampes au sodium ont, petit à petit, transformé cette fierté en fléau national. C'est la raison pour laquelle, ces dernières années, de nombreux tronçons autoroutiers ont été éteints durant la nuit.

A cet égard, Monsieur le Ministre, depuis combien de temps la Wallonie éteint-elle son éclairage autoroutier durant la nuit? Pouvez-vous me dire quel a été l'impact de cette absence d'éclairage sur l'économie d'énergie et donc, par conséquent, sur l'économie budgétaire? Enfin, suite à cette extinction, avez-vous constaté une recrudescence des accidents? Existe-t-il des chiffres à cet égard? Dans l'affirmative, pouvez-vous me les communiquer?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

Au niveau de la Wallonie, la mise en place de l'extinction partielle de l'éclairage en berme centrale des autoroutes a été réalisée fin 2007. Elle consistait à éteindre l'éclairage des luminaires de la berme centrale des autoroutes entre 0h30 et 5h30 dans un but d'économie d'énergie. Cette plage horaire a été déterminée sur base de comptages des véhicules qui indiquaient un nombre de véhicules inférieur à 300 véhicules par heure, soit en moyenne un véhicule tous les 400 m. Cette coupure n'était pas d'application dans les tronçons où la circulation restait supérieure à 300 véhicules par heure, soit principalement les alentours de Liège, Charleroi et Mons. Il avait été décidé aussi que les zones frontalières ne seraient également pas concernées.

En mars 2010, il a été décidé de maintenir l'éclairage en berme centrale allumé toute la nuit, en raison de la forte détérioration des voiries. Cette mesure a été prolongée, en raison des conditions hivernales, pendant les hivers 2010-2011 et 2011-2012. Il a ensuite été décidé de réinstaurer l'extinction partielle à partir du 1^{er} avril 2012.

La réduction actuelle de la consommation annuelle d'énergie due à l'extinction de l'éclairage entre 00h30 et 5h30 est d'environ 16 GWh. La consommation annuelle sur nos autoroutes étant de 87 GWh.

Au coût actuel du MWh dans nos contrats en cours, soit 150 euros/MWh, cela revient à une économie annuelle théorique (vu que la coupure n'a pas été uniforme tous les ans) d'approximativement 2,4 M d'euros. Le coût annuel de l'éclairage de l'ensemble du réseau structurant étant d'environ 13 M d'euros, cette économie représente donc une réduction de 15 % du budget annuel pour l'éclairage.

Notons que le Plan lumière 4.0 qui débute vise à installer un éclairage intelligent afin d'éclairer la chaussée au bon moment, au bon endroit et en concentrant le flux lumineux uniquement sur la chaussée. Ces nouveaux systèmes d'éclairage devraient engendrer des économies d'énergie substantielles.